

4

avoir une liaison plus étroite avec nous pour le bien & l'utilité spirituelle de nos Diocésains tous les Prestres Seculiers & Reguliers de ce Diocèse que nous avons approuvez verbalement pour la Predication & Confession, nous déclarons que nôtre intention est que ladite approbation ne dure que le temps qu'ils desserviront une même Mission, & quand ils viendront à changer ils seront obligez de s'adresser à Nous ou à nos Grands Vicaires pour en avoir la confirmation, ce que nous voulons être observez aussi pour ceux qui par l'indisposition de leur santé & de leur âge seroient obligez de les quitter.

27. Et à l'égard de tous les autres Confesseurs que nous avons approuvez dans les Villes pour le soulagement & la consolation des peuples, nous voulons qu'ils s'adressent à Nous ou à nos Grands Vicaires tous les trois ans pour faire renouveler leur approbation, ce qu'ils commenceront à faire après la publication de ces presens Statuts Synodaux. Desirant au surplus qu'ils examinent de plus près qu'ils n'ont pas fait par le passé les pénitens qui s'adressent à eux dans le temps de Pasque; afin que s'ils en peuvent reconnoître par le soin qu'ils prendront de les interroger, qui cherchent à les tromper, & qui veulent éviter d'aller à confesse à leur Curé, ou autres qui les connoissent, ils les obligent de retourner, afin d'avoir leur permission, & ainsi que nous l'avons ordonné dans les Statuts de nôtre premier Synode, ou au moins à Nous ou à nos Grands Vicaires, s'ils remarquent en leur pénitent trop de repugnance à s'adresser à leur Curé.

Comme nous pouvons avec quelques raisons nous plaindre du peu de respect que font paroître en quelques endroits des Paroissiens pour leur Curé, nous croyons devoir les faire souvenir de ces belles paroles de Saint Paul dans sa premiere Epître aux Thessaloniens, *Rogamus vos, fratres, ut noveritis eos qui laborant inter vos, & praesunt vobis in Domino & monent vos, ut habeatis illos abundantius in charitate propter opus illorum pacem in vobis unumque.* Nous vous prions, mes freres, de considerer beaucoup ceux qui travaillent parmi vous, qui vous gouvernent selon le Seigneur, qui vous avertissent de vôtre devoir, d'avoir pour eux une veneration particuliere par un sentiment de charité à cause qu'ils travaillent pour vôtre salut; conservez toujours avec eux la paix, *Obedite praepositis vestris & subjacete eis;* ajôutoit le même Apôtre, conduisez-vous donc en sorte qu'ils puissent s'acquitter avec joye de leur devoir, ne les contristez point par des contradictions importunes, & ne les obligez pas à gemir sous le poids de leur charge, car cela vous empêcheroit de tirer tout l'avantage que vous devez espeter de leur application & de leur travail, *ut cum gaudio hac faciant, & non gementes: hoc enim non expedit vobis.*

Les Pasteurs doivent aussi se former une juste idée de leur ministère, afin d'en remplir tous les devoirs, *Fidete misterium quod accepistis à Domino, ut illud impleatis: solliciti servare unitatem spiritus in vinculo pacis, ut non visum pereatur ministerium vestrum.*

A Paris, chez Urbain Coustelier, Marchand Libraire, rue S. Jacques, au Coeur-beau.